



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la World Young Women's Christian Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les femmes, les jeunes femmes et les filles vivant dans les zones rurales sont confrontées à des difficultés disproportionnées lorsqu'elles cherchent à connaître, faire valoir et exercer leurs droits humains. Les effets de la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation, à la technologie numérique, aux soins de santé, à des services de santé sexuelle et procréative, à l'éducation sexuelle complète, aux droits fonciers et de propriété ainsi qu'aux possibilités d'emploi créent des obstacles immenses pour les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales. Les normes sociales discriminatoires et les structures de pouvoir patriarcal aggravent encore ces difficultés, faisant courir le risque que l'action visant à instaurer un développement durable laisse de côté les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales. La majorité des femmes, des jeunes femmes et des filles rurales dans le monde continuent de vivre dans l'isolement social et le sous-développement économique ; il est donc urgent que les gouvernements se tournent vers elles et prennent des mesures.

Si l'extrême pauvreté a reculé dans le monde, la grande majorité des personnes vivant dans la pauvreté sont concentrées dans les zones rurales. Dans ces régions, les femmes, les jeunes femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté en raison de lois, de pratiques et de normes sociales discriminatoires. Elles n'ont pas le même accès à la terre, à la propriété, aux aides financières et au crédit que leurs homologues masculins. La majeure partie de leur travail, constituée de tâches domestiques et de responsabilités familiales, demeure invisible et non rémunérée.

Les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales sont confrontées à des obstacles beaucoup plus importants que les hommes ruraux et les femmes urbaines en raison de leur isolement social, conjugué au manque d'accès aux services publics tels que l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement. Leur expérience de la pauvreté, de l'exclusion et des effets du changement climatique est amplifiée et exacerbée par leur sous-représentation au niveau de la prise de décisions politiques. La dégradation de l'environnement a sur elles un effet plus immédiat et plus direct, et leurs moyens de subsistance et leur santé sont aujourd'hui plus menacés que jamais par la pollution et les déchets toxiques.

Les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales risquent également d'être davantage exposées à diverses formes de violence, car leur besoin fondamental de sécurité est souvent menacé. Lorsqu'elles sont confrontées à la violence au sein de leur ménage, y compris la violence psychologique sous forme de confiscation de revenus ou de documents d'identité, elles n'ont ni refuge ni soutien. Lorsqu'elles se déplacent pour aller chercher des produits de première nécessité, comme de la nourriture ou de l'eau, les femmes, les jeunes femmes et les filles des zones rurales sont plus susceptibles d'être exposées au danger. En outre, les jeunes femmes et les filles des zones rurales risquent davantage d'être contraintes à des mariages d'enfants, précoces ou forcés, et peuvent plus difficilement échapper à ces pratiques inacceptables.

Le manque de données ventilées sur la situation des femmes, des jeunes femmes et des filles rurales entrave l'exercice de leurs droits fondamentaux, empêche les décideurs de se tenir informés de leurs difficultés et rend plus difficile encore la mise en œuvre de solutions. Les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales vivant avec un handicap ou appartenant à des communautés autochtones ou à la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexuée (LGBTQI) sont particulièrement exposées au risque de subir des formes multiples et croisées de

discrimination. Il est donc essentiel que toutes les mesures prises par les gouvernements incluent les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales dans toute leur diversité.

Conformément au thème prioritaire de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme (CSW62), « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », la World Young Women's Christian Association prie instamment les gouvernements et toutes les parties prenantes à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs suivants :

- Traiter les causes structurelles de la pauvreté des femmes, jeunes femmes et filles rurales dans toute leur diversité, en modifiant les structures économiques et les politiques écologiques pour préserver la durabilité des écosystèmes et en favorisant l'indépendance économique des femmes par l'élimination des lois et pratiques discriminatoires concernant les ressources économiques et l'héritage des biens et des terres ;
- Veiller à ce que les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales dans toute leur diversité aient accès aux ressources productives, à des opportunités et aux services publics, notamment l'éducation, les soins de santé, les services de santé sexuelle et procréative et une éducation sexuelle complète ;
- Veiller à ce que les infrastructures de transport soient sûres pour toutes les femmes, les jeunes femmes et les filles lorsqu'elles se déplacent d'une zone rurale à une zone urbaine ou d'un pays à l'autre ;
- Créer et promouvoir des programmes d'éducation, de formation et d'information à l'intention des femmes, des jeunes femmes et des filles rurales dans toute leur diversité, par des technologies appropriées et financièrement abordables telles que les médias et à un accès élargi à Internet ;
- Créer et financer des espaces sûrs pour toutes les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales dans leurs communautés afin qu'elles aient accès à un encadrement et à des conseils confidentiels et dénués de jugement ;
- Mettre en œuvre des programmes visant à éliminer les stéréotypes et les pratiques traditionnelles néfastes, notamment, mais pas exclusivement, les mariages d'enfants, précoces et forcés et les mutilations génitales féminines dans toutes les communautés rurales ;
- Collecter, analyser, utiliser et diffuser des données sur la situation des femmes, des jeunes femmes et des filles rurales dans toute leur diversité, ventilées par sexe, âge, situation géographique, handicap, situation socioéconomique, appartenance à une minorité ou toute autre variable et faire en sorte que ces données inspirent les mesures nationales visant à instaurer pour les femmes rurales une égalité réelle dans tous les domaines de la vie ; et
- Allouer des fonds afin que les femmes, les jeunes femmes et les filles rurales dans toute leur diversité puissent participer utilement aux instances locales, nationales, régionales et mondiales pour défendre leurs droits fondamentaux et éclairer les décisions qui les concernent.